

Thaïlande

A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

La Thaïlande compte 61 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs. Aucune de ces conventions n'est conforme au standard minimum.

La Thaïlande a signé l'IM en 2022, déposé son instrument de ratification le 31 mars 2022, et notifié ses conventions fiscales non conformes conclues avec d'autres membres du Cadre inclusif. L'IM est entré en vigueur pour la Thaïlande le 1^{er} juillet 2022. Les conventions qui seront modifiées par l'IM deviendront conformes au standard minimum une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet.

La Thaïlande a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs avoir pris des mesures (autres qu'au titre de l'IM) afin de mettre en œuvre le standard minimum dans ses conventions avec les Pays-Bas et la Norvège.

La Thaïlande met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la déclaration du préambule et de la règle COP¹⁵⁷.

B. Conclusion

Aucune juridiction n'a signalé de préoccupation relative à ses conventions conclues avec la Thaïlande.

Synthèse de la réponse de la juridiction – Thaïlande

	1. Partenaires conventionnels	2. Conformité avec le standard	3. Signature d'un instrument de mise en conformité	4. Recours à la disposition relative au standard minimum
1	Afrique du Sud	Non	Oui, IM	COP
2	Allemagne	Non	Non	COP
3	Arménie	Non	Oui, IM	COP
4	Australie	Non	Oui, IM	COP
5	Autriche	Non	Non	COP
6	Bahreïn	Non	Oui, IM	COP
7	Bangladesh*	Non	Non	COP
8	Bélarus	Non	Non	COP
9	Belgique	Non	Oui, IM	COP
10	Bulgarie	Non	Oui, IM	COP
11	Cambodge*	Non	Non	COP
12	Canada	Non	Oui, IM	COP
13	Chili	Non	Oui, IM	COP
14	Chine (République populaire de)	Non	Oui, IM	COP
15	Chypre*	Non	Oui, IM	COP
16	Corée	Non	Oui, IM	COP
17	Danemark	Non	Oui, IM	COP
18	Émirats arabes unis	Non	Oui, IM	COP

¹⁵⁷ Pour ses conventions notifiées aux fins de l'IM, la Thaïlande choisit d'appliquer la disposition de la déclaration du préambule (article 6 de l'IM) et la règle COP (article 7 de l'IM).

19	Espagne	Non	Oui, IM	COP
20	Estonie	Non	Oui, IM	COP
21	États-Unis	Non	Non	LOB détaillée
22	Fédération de Russie	Non	Oui, IM	COP
23	Finlande	Non	Oui, IM	COP
24	France	Non	Oui, IM	COP
25	Hong Kong (Chine)	Non	Oui, IM	COP
26	Hongrie	Non	Oui, IM	COP
27	Inde	Non	Oui, IM	COP
28	Indonésie	Non	Oui, IM	COP
29	Irlande	Non	Oui, IM	COP
30	Israël	Non	Oui, IM	COP
31	Italie	Non	Oui, IM	COP
32	Japon	Non	Oui, IM	COP
33	Koweït*	Non	Oui, IM	COP
34	Luxembourg	Non	Oui, IM	COP
35	Malaisie	Non	Oui, IM	COP
36	Maurice	Non	Oui, IM	COP
37	Myanmar*	Non	Non	COP
38	Népal*	Non	Non	COP
39	Norvège	Non	Non	
40	Nouvelle-Zélande	Non	Oui, IM	COP
41	Oman	Non	Oui, IM	COP
42	Ouzbékistan*	Non	Non	COP
43	Pakistan	Non	Oui, IM	COP
44	Pays-Bas	Non	Non	
45	Philippines*	Non	Non	COP
46	Pologne	Non	Oui, IM	COP
47	République démocratique populaire lao*	Non	Non	COP
48	République tchèque	Non	Non	COP
49	Roumanie	Non	Oui, IM	COP
50	Royaume-Uni	Non	Oui, IM	COP
51	Seychelles	Non	Oui, IM	COP
52	Singapour	Non	Oui, IM	COP
53	Slovénie	Non	Oui, IM	COP
54	Sri Lanka	Non	Non	COP
55	Suède	Non	Oui, IM	COP
56	Suisse	Non	Non	COP
57	Tadjikistan*	Non	Non	COP
58	Türkiye	Non	Oui, IM	COP
59	Ukraine	Non	Oui, IM	COP
60	Viet Nam	Non	Oui, IM	COP

Autres conventions

	1. Partenaires conventionnels	2. Membre du Cadre inclusif
1	Taipei chinois*	Non



Extrait de :

Prevention of Tax Treaty Abuse – Fifth Peer Review Report on Treaty Shopping

Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9afac47c-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2023), « Thaïlande », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Fifth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/a9a02da6-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.